

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Numéro de la feuille de données de sécurité 43911-FR

Code du produit 43911
Nom du produit Super Grease Aerosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Éjecteur industriel broche lubrifiant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Slide Products Inc.
430 S. Wheeling Road
Wheeling, IL 60090

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Point de contact Slide Products: 1-847-541-7220
Adresse électronique info@slideproducts.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Nombre d'appel d'urgence INFOTRAC 1-352-323-3500 (Internationale)
1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2
Aérosols inflammables	Catégorie 2

Classification selon la directive 67/548/CEE

Texte intégral des phrases R; voir la section 16

Symboles de danger

F+ - Extrêmement inflammable
Xn - Nocif
N - Dangereux pour l'environnement

Code(s) R

R12 - Repr. cat. 3;R62 - Xn;R48/20 - Xn;R65 - Xi;R38 - R67 - N;R51/53

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la Réglementation (CE) no 1272/2008 [CLP].

**Mot indicateur**

Danger

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

H223 - Aérosol inflammable

Conseils de prudence - UE (§28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer

P251 - Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

2.3. Autres dangers**Dangers généraux**

Aucun connu

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**3.2. Mélanges**

Nom chimique	No EC	No. CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Hexane	Present	110-54-3	50-65	Skin Irrit. 2 (H315) Repr. 2 (H361f) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 2 (H225)	Non déterminé
1-decene, Homopolymer, Hydrogenated	-	68037-01-4	20-30	Non déterminé	Non déterminé

Nom chimique	No EC	No. CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Propane	Present	68476-86-8	10-20	Muta. 1B (H340) Carc. 1A (H350) Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	Non déterminé
Mineral Oil	Present	8042-47-5	3-5	Non déterminé	Non déterminé
Poly(tetrafluoroethylene)	-	9002-84-0	0.5-1.5	Non déterminé	Non déterminé
Benzene, Ethynyl-, Polymer with 2-methyl-1,3-butadiene, Hydrogenated	-	68648-89-5	0.5-1.5	Non déterminé	Non déterminé

Texte intégral des phrases H et EUH; voir la section 16

Renseignements supplémentaires

Les substances qui ne remplissent pas les critères de classification sont inclus afin de fournir une divulgation complète du produit. Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration \geq à 0,1 % (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Article 59)

Section 4 : PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers recours

Conseils généraux	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer à fond avec une grande quantité d'eau pendant au moins quinze minutes, en soulevant les paupières inférieures et supérieures. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Obtenir une aide médicale si l'irritation se développe et persiste.
Inhalation	Déplacer à l'air frais. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, l'oxygène devrait être administré par du personnel qualifié. Appelez un médecin en cas de malaise.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Peut causer une irritation de la peau et des yeux. L'ingestion peut provoquer des nausées et une sensation de brûlure. Une surexposition à long terme peut causer des dommages au foie et aux reins. Une surexposition par inhalation peut causer CNS depression-somnolence, vertiges, confusion ou perte de coordination. Si le produit est chauffé, l'inhalation de fumées dégagées par le produit peut provoquer «Fièvre polymère», un syndrome grippal. Les symptômes de la «fièvre des fumées polymère» peuvent inclure fièvre, frissons, maux de tête, des nausées et des douleurs musculaires. Effets sur la santé causées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux.
------------------	---

4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes.
-------------------------	------------------------------------

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Non déterminé.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols sont sous pression. La chaleur peut provoquer une explosion du récipient. Les produits de combustion peuvent être toxiques.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau. Ne pas laisser les écoulements provenant des méthodes de lutte contre l'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions personnelles**

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Ventiler la zone touchée. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Pour les intervenants d'urgence

Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

6.2. Précautions pour le protection de l'environnement

Prévenir la contamination des eaux superficielles et souterraines. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement**

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage

Absorber avec une substance non combustible telle que vermiculite ou sable; placer dans un récipient pour en disposer plus tard. Pour l'élimination des déchets, voir section 13 de la FDS.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils sur la manutention sécuritaire**

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Laver à fond après manutention. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition. Les contenants vides peuvent contenir des vapeurs inflammables / résidus. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer.

Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver à fond après manutention.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions d'entreposage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Garder sous clef. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Protéger du rayonnement solaire. Inspecter périodiquement les récipients pour les défauts. Protéger les contenants contre les dommages physiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) particulière(s)**

Éjecteur industriel broche lubrifiant.

Méthodes de gestion des risques (MGR)

Les renseignements requis sont donnés dans la présente fiche signalétique.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Hexane 110-54-3	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m ³	STEL: 60 ppm STEL: 216 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m ³	TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 180 mg/m ³ Ceiling / Peak: 400 ppm Ceiling / Peak: 1440 mg/m ³
Mineral Oil 8042-47-5					TWA: 5 mg/m ³ Ceiling / Peak: 20 mg/m ³
Component	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Hexane 110-54-3 (50-65)	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m ³	STEL: 144 mg/m ³ TWA: 72 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m ³ Skin	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Hexane 110-54-3	STEL 80 ppm STEL 288 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m ³	Skin STEL: 400 ppm STEL: 1440 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 180 mg/m ³	TWA: 72 mg/m ³	TWA: 40 ppm TWA: 275 mg/m ³ STEL: 60 ppm STEL: 343.75 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m ³ STEL: 60 ppm STEL: 216 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ingénierie**

Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par l'utilisation de la ventilation locale et une bonne extraction générale. Si ceux-ci ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Lunettes de protection chimique.
Protection des mains	Porter des gants appropriés.
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection appropriés.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire approprié.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol	Odeur	Douce odeur d'éther
Aspect	Liquide blanc de l'eau	Seuil de perception de l'odeur	Non déterminé
Couleur	Blanc de l'eau		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	No information available	
Point de fusion/point de congélation	< -40 °C / <-40 °F	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	69 °C / 156 °F	
Point d'éclair	-22 °C / -7.6 °F	
Taux d'évaporation	No information available	
Inflammabilité (solide, gaz)	Flammable aerosol	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites d'inflammabilité supérieure	7.7%	
Limite inférieure d'inflammabilité	1.2%	
Pression de vapeur	160 mm Hg	@ 21 °C (70 °F)
Densité de vapeur	No information available	
Densité relative	0.659	
Solubilité dans l'eau	Aucun	
Solubilité(s)	Non déterminé	
Coefficient de partage	No information available	
Température d'auto-inflammation	225 °C / 437 °F	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité cinématique	Non déterminé	
Viscosité dynamique	No information available	
Propriétés explosives	Réceptif sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur	
Propriétés comburantes	Aucun connu	

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

10.4. Conditions à éviter

Sources d'allumage. Chaleur. Évitez les rayons directs du soleil. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas percer ou incinérer les récipients.

10.5. Matières incompatibles

Les agents oxydants. Métaux réactifs. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

Contact avec les yeux	Éviter le contact avec les yeux.
Contact avec la peau	Peut être nocif en cas contact avec la peau. Provoque une irritation cutanée.
Inhalation	Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine.
Ingestion	Ne pas goûter ou ingérer.
Toxicité aiguë inconnue	2 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

DL50 par voie orale	24,013.00
Unités	mg/kg
DL50 par voie cutanée	3,911.00
Unités	mg/kg
Inhalation	
Gaz	2,049,010.42
Unités	mg/l
Vapeur	3,489.00
Unités	mg/l

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Hexane	= 25 g/kg (Rat)	= 3000 mg/kg (Rabbit)	= 48000 ppm (Rat) 4 h
Mineral Oil	> 5000 mg/kg (Rat)		

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classé.

Sensibilisation Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé.

Cancérogénicité Non classé.

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

STOT - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Hexane		2.1 - 2.98: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	1000: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
Mineral Oil		10000: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50	

12.2. Persistance et dégradabilité

Non déterminé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage
Propane	<=2.8
Mineral Oil	>6

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Non déterminé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non déterminé.

12.6. Autres effets néfastes

Non déterminé.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets des résidus / produits non utilisés L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballages contaminés Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque Sur la base de la taille du paquet, le produit peut être admissible à l'exception quantité limitée

IMDG

14.1 N° ID/ONU UN1950
 14.2 Nom officiel d'expédition Aérosols
 14.3 Classe de danger 2.1
 14.5 Polluant marin Cette substance satisfait la définition de polluant marin

RID

14.1 N° ID/ONU UN1950
 14.2 Nom officiel d'expédition Aérosols
 14.3 Classe de danger 2.1

ADR

14.1 N° ID/ONU	UN1950
14.2 Nom officiel d'expédition	Aérosols
14.3 Classe de danger	2.1

OACI (air)

14.1 N° ID/ONU	UN1950
14.2 Nom officiel d'expédition	Aerosols, inflammable
14.3 Classe de danger	2.1

IATA

14.1 N° ID/ONU	UN1950
14.2 Nom officiel d'expédition	Aerosols, inflammable
14.3 Classe de danger	2.1

Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro GR français	Titre
Hexane 110-54-3	RG 59, RG 84	
Poly(tetrafluoroethylene) 9002-84-0	RG 32	

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) Classe de danger pour l'eau = 3 (auto-classification)

Union européenne

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations ou restriction d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances candidates soumises à une restriction (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), annexe XVII)

Nom chimique	Substance d'usage restreint selon l'annexe XVII de REACH	Substance soumise à une autorisation selon l'annexe XIV de REACH
Propane - 68476-86-8	28. 29.	

Polluants organiques persistants

Non applicable

Ozone-depleting substances (ODS) regulation (EC) 1005/2009

Inventaires internationaux

Non déterminé.

TSCA	-
EINECS/ELINCS	-
LIS/LES	-
PICCS	-
ENCS	-
IECSC	-
AICS	-
KECL	-

Légende

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance/du mélange par le fournisseur.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS**Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3**

H315 - Provoque une irritation cutanée

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H220 - Gaz extrêmement inflammable

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Procédure de classification

Méthode de calcul

Date d'émission : 09-janv.-2012

Date de révision : 29-sept.-2015

Note de révision: nouveau format.

Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du règlement (CE) no 1907/2006

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique